



Brigitte Rasamoelina (à g.) et Ranjarivo Haja (à dr.)

Cette «*Andriana*» d'Ambohimalaza (qui fait donc honte à ses pairs), ancien maire de cette localité royale d'Andriantompokoindra, candidate perdante à l'élection présidentielle de 2013, s'est

comportée comme la dernière des «*indigènes*»

de l'an 1700 devant les caméras de télévisions locales. Son ton n'a pas été digne du tout de son rang. Elle a aussi été atteinte du virus

"Hvm Blue"

(Haut virus modifiant en bleu). Celui qui amène tout sujet frappé à vouloir politiser à outrance tout ce qu'il touche au bénéfice de dirigeants qui ne vont jamais que passer.



En effet, face à ce qui est devenue l'«*Affaire Omda*», ce n'est pas une ministre qui a parlé mais une fan...atique qui a jeté du venin sur une chose dont elle ignore elle-même les tenants et aboutissants et les impacts. Rappels.

Par le simple fait que le Directeur de l'OMA, Ranjarivo Haja aurait «*détourné de l'argent*», elle a frappé vite et fort. Si bien que M. Ranjarivo a été immédiatement limogé lors du Conseil des ministres du 11 novembre 2015.

Mais Brigitte Rasamoelina a-t-elle lu les statuts de l'OMDA avant même d'avoir été parachutée ministre d'un domaine qu'elle ne maîtrise même pas? Ci-après l'essentiel pour la cultiver, avant son départ de ce département, car elle a tendance à prendre l'OMDA pour un club de drogués.

Sait-elle qu'ils sont pas moins de 6.800 artistes à faire tourner l'OMDA

?

L'OMDA est **un organisme de perception et de répartition de droits ainsi que la défense des intérêts matériels des auteurs et des ayants droit des droits voisins** .

L'établissement est seul admis à fonctionner sur le territoire de la République de Madagascar en matière de la propriété littéraire et artistique. Il existe depuis le 13 novembre 1984, suivant le décret n°84-389 mais actuellement, cet établissement public est régit par la loi n°94-036 du 18 Septembre 1995, suivi de deux décrets d'applications n°98-434 du 16 juin 1998 portant statut et fonctionnement de l'OMDA et celui du n°98-435 du 16 juin 1998 portant règlement général de perception des droits d'auteurs et des droits voisins.



www.madagate.org

www.madagate.org

SECRET N° 08/11/15 ET FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE MALAGASY DU DROIT D'AUTEUR



Quelques associés de l'OMDA dont le leader des **Black Jacks**, **Clasidy Sambo** et



Région de l'Ifriwa 161



Dans notre monde, nul n'est irremplaçable. Quelles que soient nos connaissances ou nos capacités, quelqu'un, quelque part, prendra notre place. Si notre planète était peuplée d'êtres irremplaçables, ce serait terriblement ennuyeux [...]

(Haruki Murakami)

Administrateur de l'Office Malagasy du Droit d'Auteur